Code action: G1.3

Nom action : Mettre en cohérence les orientations stratégiques du PCET Grésivaudan avec chacun des territoires voisins et identifier les actions partenariales à mettre en place

Contexte action : Le Grésivaudan est entouré de deux collectivités ayant l'obligation de réaliser un PCET : Grenoble Alpes Métropole et Chambéry Métropole. Le département de l'Isère ainsi que la région Rhône-Alpes ont également élaboré leur plan climat. Des représentants politiques du Conseil Général de l'Isère et de la Région siègent d'ailleurs dans le comité de pilotage du PCET du Grésivaudan. Les techniciens des différentes collectivités (voisines et supra) ont été invitées lors des ateliers de concertation pour l'élaboraton du PCET du Grésivaudan. Mais le travail reste à approfondir pour essayer d'articuler les démarches et actions en cours et à venir.

Par ailleurs, un partage peut permettre au territoire non seulement de mutualiser certaines actions territoriales, mais également de bénéficier de retours d'expérience de collectivités déjà plus engagées. Enfin, une communication accrue avec ces territoires permettrait de veiller à ce que les orientations prises dans le cadre de la propre démarche du Grésivaudan convergent et soient suffisamment ambitieuses au regard notamment des orientations du SRCAE.

A ce jour, le projet de SRCAE n'a pas été validé aussi le SRCAE reste en phase de projet. La région Rhône Alpe préconise de prendre en compte, le projet de SRCAE comme un document de référence technique sur les sujets de l'air, du climat et de l'énergie. Aussi, à travers cette articulation des différentes démarches territoriales, le Grésivaudan entend répondre aux orientations du SRCAE dans le cadre de la mise en oeuvre opérationnelle de son PCET.